DOCUMENT RESUME

ED 170 399 UD 019 307

TITLE	La CEQ et la Question Nationale et Linguistique.
INSTITUTION	Centrale de L'Enseignement du Quebec (Canada).
PUB DATE	Sep 75
NOTE	30p.; Not available in hard copy due to reproduction quality of the original document; For a related document, see UD 019 308
EDRS PRICE	MF01 Plus Postage. PC Not Available from EDRS.
DESCRIPTORS	*Cultural Factors; *Economic Factors; *Educational Policy; *French; Language Attitudes; Language Instruction; Language of Instruction; Minority Groups; *Official Languages; *Political Divisions (Geographic)
IDENTIFIERS	French Canadians; *Quebec

ABSTRACT

This report addresses the question of whether Canada is really a bilingual, multicultural nation, or a bilingual, monocultural nation, or a bilingual, bicultural nation. The history of Quebec is outlined and a comparison is made between the ethnic and linguistic composition of Quebec and the rest of Canada, showing that the percentage of people of French origin and language is higher in Quebec than the percentage of people of British origin and English language in the rest of Canada. In light of these facts, the general problem of the acceptance of French in Quebec is examined from the viewpoint of the bias of policies on language of instruction and the teaching of languages. The problem of ethnic minorities, in particular Amerindians, is then discussed, in terms of the similarities with the problem of the French-speaking people of Quebec. The relationship between economic exploitation of Quebec and the culture, language, and education of the French-speaking people of Quebec is examined. Finally, some comparisons of ethnic and linguistic composition of French-speakers are made between Quebec and the rest of Canada. (MC)

****
* Reproductions supplied by EDRS are the best that can be made *
* from the original document. *
****

ED170399

La CEQ et la question nationale et linguistique

Ces cinq textes ont été présentés par la CEQ à la biennale de l'Association Canadienne d'Education de Langue Française en août 1975. Ils représentent la pensée de la Centrale sur la question nationale et linguistique du Québec.

CHAPITRE I:
"Deux pays, deux nations" 3

CHAPITRE II:
Langues d'enseignement et enseignement des langues au Québec 8

CHAPITRE III:
La question amérindienne et le problème général des minorités ethniques 12

CHAPITRE IV:
Les effets de la domination impérialiste et l'oppression nationale au Québec 16

CHAPITRE V:
Quelques données sur la francophonie canadienne et la francophonie québécoise 26

"PERMISSION TO REPRODUCE THIS MATERIAL HAS BEEN GRANTED BY

L. Deslauriers
CEQ

TO THE EDUCATIONAL RESOURCES INFORMATION CENTER (ERIC) AND USERS OF THE ERIC SYSTEM."

U.S. DEPARTMENT OF HEALTH, EDUCATION & WELFARE
NATIONAL INSTITUTE OF EDUCATION

THIS DOCUMENT HAS BEEN REPRODUCED EXACTLY AS RECEIVED FROM THE PERSON OR ORGANIZATION ORIGINATING IT. POINTS OF VIEW OR OPINIONS STATED DO NOT NECESSARILY REPRESENT OFFICIAL NATIONAL INSTITUTE OF EDUCATION POSITION OR POLICY

UD019307

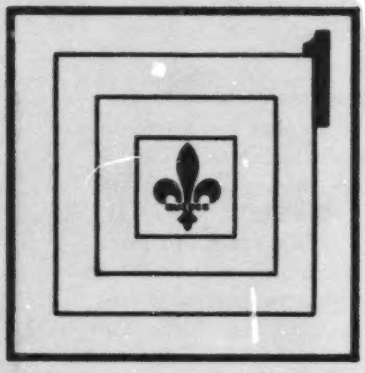

"Deux pays, deux nations"

Le Canada est-il vraiment, selon la définition qu'en donne l'actuel gouvernement fédéral, un pays bilingue et multi-culturel?
Est-il plutôt, selon les dires de M. Réal Caouette, un pays bilingue et uniculturel?
Ou encore, comme le voudraient certains des mouvements francophones, un pays bilingue et biculturel?

La réponse à cette question apparaît d'autant plus difficile que les termes utilisés pour la poser sont eux-mêmes ambigus. Il nous semble en effet que si le Canada constitue encore une entité politique distincte, il n'est pas et n'a jamais été un véritable pays au plan socio-culturel. Le rapport préliminaire de la Commission Laurendeau-Dunton parlait d'ailleurs des deux sociétés et des deux majorités du Canada. La suite du rapport s'est éloignée de cette constatation préliminaire, mais c'est toujours celle-ci que nous considérons la plus valable pour décrire la situation canadienne. (Notons toutefois que le cas des Acadiens du nord et du nord-est du Nouveau-Brunswick est très particulier; ils ne peuvent être considérés comme une simple minorité ethnique au même titre que les francophones des autres provinces anglaises, ils ne peuvent pas non plus être confondus purement et simplement avec la majorité francophone du Québec; ils possèdent leurs caractéristiques propres et une grande vitalité; assez bien concentrés sur un territoire suffisamment vaste où ils sont nettement majoritaires, ils auraient sans doute les moyens de contester leur statut actuel et de le faire évoluer dans un sens qu'il ne nous appartient pas de définir. Nous laisserons donc entre parenthèses pour le moment ce cas particulier, laissons aux Acadiens le soin de définir l'avenir possible de l'Acadie.)

Il y a, d'une part le Québec (et l'Acadie), pays de langue et tradition françaises, héritier de la Nouvelle-France du XVIIe siècle, possédant sa propre histoire, un minimum d'institutions politiques et une indiscutable volonté de vivre comme peuple distinct. Il y a d'autre part le grand Canada anglophone, pays façonné par le conquérant anglais et par les Loyalistes et dans lequel des minorités ethniques diverses viennent à s'intégrer sans remettre en question les caractéristiques essentielles du pays.

Dans ces deux pays, il y a bien sûr, des francophones et des anglophones, mais aussi des italophones, des germanophones et d'autres. Dans chacun de ces pays, tous les citoyens, quelles que soient leurs origines ethniques ou langues maternelles, doivent avoir le droit de vivre et être respectés comme citoyens à part entière. Mais cela n'empêche pas chacun des deux pays d'avoir sa personnalité collective propre. C'est une aberration que de les confondre, c'est une monstruosité que de vouloir leur imposer des politiques similaires, notamment dans les domaines qui touchent de près ou de loin au devenir culturel.

La théorie des deux peuples fondateurs, sur laquelle repose la définition officielle de la réalité canadienne, mérite d'être critiquée. Pour un grand nombre de ceux qui réfèrent

à cette théorie, les deux "peuples fondateurs" du Canada, ce sont les Canadiens-français et les Canadiens-anglais et ces deux "peuples" auraient acquis de ce fait des droits que n'auraient pas les autres groupes ethniques intégrés par la suite à la supposée "nation canadienne". Ainsi entendue, cette théorie est inacceptable. L'entité politique qu'est le Canada fédéral d'aujourd'hui n'est pas le fruit d'une association entre deux peuples, elle est l'ouvrage d'un groupe de politiciens coloniaux acoquinés à des capitalistes britanniques et anglo-canadiens, ouvrage sanctionné par le parlement impérial, seule instance politique ayant à cette époque l'autorité de réaménager les cadres coloniaux.

En fait, si on doit parler des deux peuples fondateurs, ce ne devrait être que pour indiquer qu'ils ont fondé deux pays distincts, que des petits politiciens ont voulu souder artificiellement.

L'histoire de la Nouvelle-France remonte aux tous débuts du XVIIe siècle. La tête, le coeur, l'épine dorsale de cette Nouvelle-France, tant au point de vue démographique, que politique, administratif, économique, culturel et religieux, ce fut l'axe Québec-Trois-Rivières-Montréal. Sur les bords du St-Laurent et de ses principaux affluents, nos ancêtres ont édifié une véritable société, distincte et originale, qui s'est maintenue (en grandissant et en évoluant) jusqu'à nos jours. Dans les parties périphériques de cet ancien empire francophone, le conquérant britannique s'est emparé des terres, les a habitées, et a vraiment refaçonné le pays à son image; après l'indépendance des Etats-Unis, il a accueilli chez lui les Loyalistes américains, puis il a agrandi son territoire vers l'ouest et vers le nord-ouest en lui conservant toujours son même caractère national. Cela ne s'est pas fait sans violence (déportation des Acadiens, spoliation des Métis francophones du Manitoba, etc.), mais cela s'est fait. Par contre, dans ce qui fut le centre démographique, politique, économique, culturel et religieux de la Nouvelle-France, le conquérant ne réussit pas à substituer une nouvelle société à celle qui y habitait déjà. Une minorité de conquérants s'y attribua des privilèges exorbitants et tenta d'y imposer sa loi. Mais la société québécoise continua de s'y développer comme entité distincte. Dès 1774, la "Province de Québec" (93 ans avant la confédération, elle portait déjà son nom actuel) se vit reconnaître un statut particulier au sein de l'Empire britannique, la "Coutume de Paris" y étant reconnue comme la loi fondamentale pour tout ce qui concerne la propriété et les droits civils. On reconnaissait donc la continuité historique entre la Nouvelle-France et le Québec et on admettait que les nouveaux venus (fussent-ils fils de conquérants) devaient se soumettre aux lois du pays québécois (distinctes des lois du Royaume-Uni et de l'Empire britannique).

Le peuple fondateur du pays québécois, c'est le peuple des "habitants" de la Nouvelle-France. Le peuple fondateur du pays "canadian", ce sont les conquérants britanniques (anglo-américains de l'ère coloniale) et les Loyalistes américains. Cette notion de peuples fondateurs est intéressante comme explication historique des caractères distinctifs des deux pays et des deux nations intégrés à la fédération canadienne. Elle serait inacceptable si elle devait servir à fonder des droits ou des privilèges individuels dont jouiraient en exclusivité les membres d'un groupe ethnique particulier. Quand nous disons que le Québec a été fondé par les "habitants" francophones de la Nouvelle-France, nous expliquons pourquoi le Québec, comme entité globale, est depuis trois siècles un pays français, mais nous n'accordons aucune supériorité individuelle aux francophones sur les membres des autres groupes ethniques. Inversement lorsque nous disons que le Canada a été fondé par des Anglo-américains (ceux qui ont préféré la couronne britannique à la république et à l'indépendance), c'est pour expliquer pourquoi ce pays est depuis près de deux siècles (1791: fondation du Upper-Canada) un pays essentiellement anglais et royaliste. Cela ne confère évidemment aux Anglo-canadiens aucun droit moral à persécuter quelque minorité ethnique que ce soit.

Si les individus en tant qu'individus doivent avoir des droits égaux devant les institutions politiques et devant la loi; si les groupes ethniques, en tant que groupes ethniques, doivent garder le droit de survivre et de déve-

lopper leurs caractéristiques propres, il serait illusoire cependant de compter sur une quelconque égalité de statut entre deux ou plusieurs langues sur un même territoire. Dans une aire géographique donnée, il y a toujours une langue dominante. Ceci est inévitable. Il ne peut pas en être autrement. Dans des Etats bilingues ou multilingues comme la Belgique ou la Suisse, il existe des frontières linguistiques très précises, et une seule langue domine dans chaque territoire linguistique ainsi défini.

Il y a donc aussi bien au Québec que dans le reste du Canada des individus parlant une multitude de langues maternelles différentes. Tous ces individus sont égaux en droit, mais il est strictement impossible que leurs langues maternelles aient un statut politique ou économique équivalent. Au-delà des langues maternelles, biens propres des individus, des familles et des regroupements ethniques de familles, il y a, il doit y avoir une langue nationale, bien commun national, généralement la langue maternelle de la majorité, servant de langue commune aux divers groupes minoritaires pour les relations inter-ethniques et utilisée par tous pour les communications de caractère public.

Au Québec (et en Acadie?), la langue nationale, c'est le français; dans le reste du Canada, la langue nationale c'est l'anglais. Au Québec, la langue nationale est bafouée par une langue usurpatrice et imposée. Au Canada, au contraire, la langue nationale est vraiment dominante et n'est mise en danger par aucune autre.

Nous ne voulons pas minimiser l'importance des groupes francophones disséminés partout au Canada, encore moins rejeter la nécessaire solidarité entre les Québécois et les Franco-canadiens. Nous croyons qu'il est indispensable de bien comprendre et de bien définir la réalité telle qu'elle est, si nous voulons agir efficacement sur elle. S'il est important de continuer à lutter pour une vie française au Québec aussi bien qu'au Canada, il faut quand même reconnaître que notre lutte se situe dans deux contextes différents, inassimilables l'un à l'autre et que les résultats escomptés de part et d'autre sont de natures différentes.

Dans un cas, il s'agit de libérer un pays français d'une domination étrangère qui s'appuie sur une minorité locale extrêmement puissante. Dans l'autre cas, il s'agit de préserver les droits légitimes de groupes minoritaires au sein d'une population majoritairement anglophone. Dans un cas, il s'agit de la décolonisation de tout un peuple; dans l'autre, il s'agit d'affirmer le droit à l'originalité d'une minorité par rapport à la majorité.

La stratégie de lutte et l'étendue des réclamations des Franco-canadiens doivent elles-mêmes tenir compte des contextes variables selon les régions (les Franco-ontariens peuvent se permettre des audaces que ne peuvent avoir les Franco-colombiens ou les Franco-terreneuviens), cependant, même s'il y a des degrés et des accents variables, les objectifs globaux y demeurent fondamentalement de même nature. Ce n'est pas le cas pour le Québec par rapport à l'ensemble des Franco-canadiens. C'est pourquoi il y a souvent incompréhension de part et d'autre. Cette incompréhension pourrait nous mener à nous désolidariser, et ce serait vraiment dommage, car si nos luttes sont différentes, elles sont complémentaires: l'existence et le dynamisme de groupes francophones au Canada et dans le reste de l'Amérique ne peut que favoriser le rayonnement culturel du Québec et, d'autre part, il n'y a guère de survie possible à long terme pour les minorités francophones en Amérique en l'absence d'un Québec français maître de sa destinée.

La nécessaire solidarité entre Québécois et Franco-canadiens doit passer par la nécessaire reconnaissance de leurs différences de situations. Pour tout dire, les Québécois doivent cesser de considérer les Franco-canadiens comme un simple appendice de leur entité nationale et les Franco-canadiens doivent reconnaître aux Québécois, non seulement un droit théorique à l'autodétermination entendue dans un sens brumeux, mais très précisément le droit à la décolonisation, en tant que majorité nationale opprimée.

Dans deux autres communications qui fe-

ront suite à celle-ci, nous traiterons spécialement de la question amérindienne, à laquelle nous avons toujours reconnu une très grande importance et de la place des politiques d'éducation dans l'ensemble de la question linguistique au Québec.

Notes complémentaires

Voici une comparaison intéressante entre les compositions ethniques et linguistiques respectives du Québec et du Canada hors-Québec.
Québec.

Origine ethnique (recensement de 1971)	Au Québec	Au Canada hors-Québec
Britannique	10.6%	57.8%
Française	79.0%	9.1%
Autre	10.4%	33.1%
TOTAL	100.0%	100.0%

A remarquer que, du point de vue de l'origine ethnique (donc par son passé, par la façon dont s'est constituée sa population), le Québec apparaît beaucoup plus français que le reste du Canada n'est anglais. Le groupe "britannique" du Québec serait à peu près comparable au groupe "français" du pays "canadian". Par contre, le groupe "autre" qui, au Québec, est à peu près équivalent au groupe "britannique" représente dans le reste du Canada des effectifs près de quatre fois plus nombreux que ceux du groupe "français".

Du point de vue de la langue maternelle des citoyens, le Canada serait à peu près aussi anglais que le Québec est français. Cependant, l'importance numérique du groupe anglophone est au Québec, deux fois plus importante que celle du groupe "autre"; alors qu'en pays "canadian", c'est le groupe "autre" qui a une importance numérique deux fois et demie plus grande que celle des francophones.

Remarquons aussi l'érosion linguistique de tous les groupes minoritaires (y compris le groupe francophone) au profit de la majorité anglophone dans le Canada hors-Québec. Au Québec, par contre, la langue de la majorité assimile très peu; c'est l'anglais qui profite surtout de l'érosion linguistique des "autres". Ceci est l'illustration d'une situation coloniale. Comme si, en gros, le français se maintenait comme langue indigène (majoritaire mais confinée à un groupe particulier) alors que l'anglais, langue de la minorité dominante, était la véritable langue d'intégration de tous les groupes ethniques minoritaires. Ceci a pour effet de marginali-

Langues maternelles (recensement de 1971)	Au Québec	Au Canada hors-Québec
Anglais	13.1%	78.4%
Français	80.7%	6.0%
Autre	6.2%	15.6%
TOTAL	100.0%	100.0%

ser la majorité dans son propre pays et de diviser la population québécoise en deux blocs opposés.

Cette réalité apparaît d'ailleurs encore plus criante et plus choquante si, en plus de la langue maternelle des individus, on regarde aussi la langue d'usage au foyer et l'aptitude des gens à parler le français et l'anglais.

Comme on le voit, en pays "canadian" à peu près tout le monde parle anglais (dans le 3% qui ne parle pas anglais, sont inclus les Acadiens unilingues du nord du Nouveau-Brunswick, ainsi que les Esquimaux et Amérindiens des Territoires du Nord-ouest et quelques groupes d'immigrants récents qui n'ont pas encore appris la langue du pays). Moins de 1 Canadien sur 10 sait s'exprimer

Langue d'usage (recensement de 1971)	Au Québec	Au Canada hors-Québec
Anglais	14.7%	87.2%
Français	80.8%	4.3%
Autre	4.5%	8.4%
TOTAL	100.0%	100.0%

Par rapport à la langue maternelle notons ici qu'en pays "canadian" la langue de la majorité marque un progrès appréciable (8.8%) alors que l'érosion linguistique se poursuit aussi bien pour le français que pour les autres langues.

Au Québec, par contre, la langue de la majorité n'enregistre qu'un progrès insignifiant (0.1%) et c'est encore l'anglais qui profite de l'érosion linguistique des minorités.

en français. Et, sauf en Acadie, les francophones sont massivement bilingues.

Au Québec, au contraire, c'est le groupe majoritaire qui apprend la langue de la minorité. Alors que les anglophones ne représentent que 13% de la population, on compte encore au Québec plus de 10% d'unilingues anglais. C'est une situation révoltante, explicable par le contexte de domination coloniale.

Langues connues et utilisables (recensement de 1971)	Au Québec	Au Canada hors-Québec
Anglais	38.1%	97.0%
Français	88.4%	9.3%

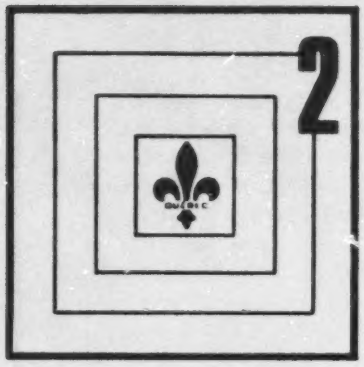

Langues d'enseignement et enseignement des langues au Québec

Notre position sur les politiques linguistiques en éducation repose sur une quadruple évidence:

1) Le Québec est, dans sa nature profonde, un pays français, fondé il y a plus de trois siècles et demi par le peuple des "habitants" de la Nouvelle-France, lequel peuple continue d'habiter le pays québécois et y représente 80% de la population totale;

2) au Québec même, le français, langue nationale des Québécois, est dominé, humilié et menacé dans son existence par une langue usurpatrice qui se trouve être à la fois la langue de la petite minorité dominante anglo-québécoise, la langue du grand Canada auquel le conquérant britannique a annexé le Québec pour servir ses intérêts politiques et économiques et la langue de l'impérialisme américain;

3) il arrive donc que c'est la langue de la majorité qui, au Québec, a besoin de protection, contrairement à la situation qui existe dans l'ensemble du Canada où l'anglais, langue de la majorité, domine dans tous les domaines et n'est menacé par aucune langue minoritaire ou étrangère;

4) il n'y a pas de vie française possible au Canada et en Amérique du Nord si le Québec ne trouve pas les moyens de devenir (ou redevenir) massivement français, de fonder son développement autonome et sa prospérité sur l'affirmation de ses caractéristiques propres.

Sans donc mépriser le moins du monde les efforts et les luttes des Franco-canadiens pour obtenir de meilleures conditions d'épanouissement culturel pour chacun de leurs groupes régionaux et provinciaux, nous estimons que le plus mauvais service que le Québec pourrait rendre à la francophonie canadienne ce serait de troquer la moindre parcelle de sa liberté d'action et d'initiative, la moindre parcelle de son projet de redevenir massivement français contre des privilèges accordés au français dans les provinces anglophones ou contre une illusoire politique de bilinguisme "coast to coast". Il n'est pas besoin d'être prophète pour prévoir qu'aucune politique de bilinguisme, si généreuse soit-elle à l'égard du français, ne fera que les Ukrainiens ou les Allemands des Prairies s'intègrent à la minorité francophone plutôt qu'à la majorité anglophone. Aucune déclaration ronflante des politiciens fédéraux ne fera jamais que les Anglophones de Vancouver, de Winnipeg, de Toronto ou de Halifax se mettent à utiliser le français comme langue des activités économiques et de la vie politique. Il est certain d'autre part que ce ne sont pas les politiques de bilinguisme du gouvernement fédéral qui pourront freiner l'intégration des Franco-canadiens eux-mêmes à la majorité anglophone. Le bilinguisme n'a jamais été et ne sera jamais une mesure de protection contre l'assimilation des groupes minoritaires. Au contraire, ce sont toujours les groupes les plus faibles qui optent pour le bilinguisme et celui-ci constitue une étape transitoire vers l'intégration puis l'assimilation en douceur du groupe le plus faible (et bilingue) au groupe le plus fort (qui peut se permettre, lui, de demeurer unilingue).

Cette introduction a pour but de bien faire

comprendre le cadre général justifiant nos prises de positions en faveur du Québec français. Un organisme voué à la promotion du fait français dans l'ensemble canadien est tout à fait justifié d'intervenir dans les débats sur le statut du français au Québec puisque l'avenir de la francophonie canadienne dépend essentiellement de l'avenir français d'un Québec de plus en plus maître de sa destinée. C'est dans cet esprit que les congrès de l'ACELF, en ces dernières années, se sont prononcés successivement pour le rappel de la loi de 1969 sur le libre choix de la langue d'enseignement ("Bill 63"), pour le droit à l'autodétermination du peuple québécois et pour le retrait du projet de loi ("Bill 22" alors à l'étude à l'Assemblée nationale) sur la langue officielle (projet qui fut hélas adopté).

Inspiré par les politiques de promotion du bilinguisme du gouvernement fédéral canadien, le "Bill 63" avait comme objectif de permettre à tout Québécois de recevoir l'enseignement dans l'une ou l'autre des deux langues officielles du Canada au choix de ses parents ou tuteurs et ce, partout au Québec, indépendamment de la concentration relative des groupes linguistiques dans les diverses régions. Les opposants du "Bill 63" reconnaissaient généralement que là où les anglophones étaient en nombre suffisamment élevé, les enfants de langue maternelle anglaise devraient pouvoir obtenir un enseignement en leur langue. Ils n'admettaient pas cependant que le libre choix soit établi comme règle générale partout et pour tous, que l'anglais soit juridiquement placé sur un pied d'égalité avec le français comme langue d'enseignement. Il était à prévoir qu'une telle loi allait favoriser la tendance à l'assimilation des groupes ethniques minoritaires à une minorité particulière, à savoir la minorité anglophone. Cette loi devait aussi favoriser une certaine érosion de la majorité francophone au profit de la minorité dominante.

L'histoire a donné raison aux adversaires du "Bill 63". Un an après son adoption et sa mise en application, les rapports démontrant la nocivité de cette loi commencèrent à pleuvoir. Une étude statistique faite par le ministère de l'Education, dévoilée en novembre 1971 révélait les faits suivants:

des élèves qui, en 1969-70, recevaient l'enseignement dans une autre langue que le français ou l'anglais, **72% le recevaient en anglais** en 1970-71 contre **9.6% seulement en français**, alors que 18% continuaient de le recevoir dans une autre langue;

entre 1969-70 et 1970-71, le groupe **recevant l'enseignement en anglais à Montréal avait augmenté de 3,819 élèves**, tandis que le groupe **recevant l'enseignement en français avait diminué de 3,105 élèves.**

La Centrale de l'Enseignement du Québec, pour sa part évaluait à environ 400 le nombre d'emplois perdus en une seule année dans le secteur francophone de l'enseignement à cause des effets du "Bill 63".

Un grand nombre d'organismes s'intéressant à l'éducation et à l'avenir du français au Québec prirent position pour le rappel de cette loi inique. Parmi eux, des associations d'enseignants regroupés par disciplines, des commissions scolaires dont la CECM et la CECQ, les centrales syndicales, les mouvements nationalistes, des conseils municipaux et des chambres de commerce locales.

Huit des organismes les plus représentatifs des aspirations populaires se sont réunis pour former le "Mouvement Québec français". Il s'agit de:

- la Confédération des syndicats nationaux (CSN);
- la Fédération des travailleurs du Québec (FTQ);
- la Centrale de l'Enseignement du Québec (CEQ);
- l'Union des producteurs agricoles (UPA);
- le Mouvement national des Québécois (MNQ);
- la Société St-Jean-Baptiste de Montréal;
- l'Alliance des professeurs de Montréal;

- l'Association québécoise des professeurs de français.

Ils s'étaient fixés comme objectifs dès 1970

- le rappel de la "Loi 63";

- la proclamation du français comme seule langue officielle du Québec.

En 1973 et 1974, la pression était devenue tellement forte contre la "Loi 63" que tous les partis politiques (même ceux qui l'avaient votée) en préconisaient maintenant le rappel.

C'est à l'été 1974 que l'actuel gouvernement du Québec présenta et fit adopter le tristement célèbre "Bill 22", intitulé "Loi sur la langue officielle". Le Mouvement Québec français le combattit farouchement avec les moyens à sa disposition. L'ACELF, à son congrès de St-Jean à Terre-Neuve, se prononça contre son adoption. Presque tous les mémoires présentés à la Commission parlementaire étaient défavorables au projet de loi. Il fut adopté par l'Assemblée nationale au moment où les Québécois étaient en vacances.

Le premier article de la loi proclame le français langue officielle du Québec, sans préciser toutefois qu'il s'agit de la seule langue officielle. Les autres articles de la loi prévoient un nombre exorbitant d'exceptions à cette règle générale et tellement de privilèges particuliers à l'anglais que, globalement cette langue obtient en fin de compte un statut officiel quasi identique à celui du français.

Le chapitre de la loi portant sur la langue d'enseignement est tout simplement intitulé: "La langue d'enseignement". Or le texte du chapitre est très clair: cette appellation s'applique aussi bien à l'anglais qu'au français, les deux langues ayant en ce domaine un statut quasi équivalent. Le vice fondamental du "Bill 63" demeure donc. Au simple libre choix, on ajoute un critère dit "d'ordre pédagogique": la connaissance suffisante de la langue d'enseignement. L'enseignement en anglais n'est donc pas offert aux seuls enfants de langue maternelle anglaise et dans les seules régions où les anglophones sont en concentration suffisante. Il est offert à tous les Québécois indépendamment de la langue maternelle et du lieu de résidence, à la seule condition que soit démontrée (?) une connaissance suffisante (?) de l'anglais pour recevoir l'enseignement en cette langue. Or quelque temps avant l'adoption de cette loi, le ministre de l'Education avait rendu public un "Plan de développement de l'enseignement des langues" qui avait pour effet d'encourager les commissions scolaires à offrir un enseignement de l'anglais dans les classes francophones dès la première année de l'école élémentaire. Ainsi les jeunes Québécois pourront se qualifier très tôt pour le passage à l'école anglophone.

Le "Bill 63", le "Plan de développement de l'enseignement des langues" et le "Bill 22" procèdent tous trois d'une même vision inacceptable de la réalité québécoise. Le Québec est vu par les politiciens en place comme la patrie en même temps de deux peuples distincts: une communauté francophone numériquement majoritaire mais économiquement dépendante, une communauté anglophone minoritaire mais dominante. C'est ainsi, par exemple, que dans son introduction au "Plan de développement de l'enseignement des langues", le ministère de l'Education parle du français et de l'anglais comme de deux langues tour à tour langues maternelles et langues secondes de chacune des deux communautés québécoises. Mais nulle part, dans ce document, il ne parle des autres langues maternelles (italien, allemand, grec, esquimau, algonquin, etc), ni d'une langue appelée à être la langue commune des Québécois de toutes origines, la langue nationale du Québec.

Les partisans du Québec français rejettent cette vision ministérielle des choses. D'une part, il nous est impossible de réduire à deux les langues maternelles des Québécois. Le français est la langue maternelle de 80% d'entre eux, l'anglais, d'environ 13% (non de 20% comme voudrait le laisser entendre une certaine propagande officielle). Tous les Québécois, de quelque origine qu'ils soient, devraient avoir la possibilité de conserver leurs langues maternelles respectives comme

langue d'usage au foyer et pour des relations de caractère privé avec les membres de leurs groupes ethniques respectifs. Mais l'intégrité nationale du Québec suppose l'existence d'une langue commune, d'une langue nationale, d'une langue qui soit l'instrument de communication reconnu par tous pour toutes les activités de caractère public. Cette langue du Québec ne peut être, dans un contexte démocratique, autre que le français (l'anglais, langue du conquérant britannique et langue de l'impérialisme américain est une langue usurpatrice et imposée).

L'effet combiné des politiques linguistiques du gouvernement fédéral et du très provincial gouvernement du Québec tend à réduire le français au rang de langue indigène, l'anglais devenant la véritable langue commune de tous ceux qui ne parlent pas français (comme dans l'Algérie française, l'arabe était la langue de la majorité de la population et le français la véritable langue commune, à laquelle s'intégraient spontanément tous les non-Arabes s'établissant en ce pays). Nous considérons que c'est là une situation proprement coloniale.

Nous prétendons, nous, que le français devrait être la langue normale d'enseignement à tous les niveaux. Certaines exceptions bien déterminées pourraient être prévues par la loi, notamment en faveur des langues amérindiennes. Quant à l'anglais, il ne devrait aussi être langue d'enseignement qu'à titre d'exception bien délimitée (aux seuls enfants de langue maternelle anglaise et dans les seules régions où les anglophones sont en concentration suffisante).

Nous prétendons aussi que la politique d'enseignement des langues, en plus d'enseigner à tous la langue nationale du Québec, doit viser d'abord à rendre bilingues (français et langue maternelle) tous ceux dont le français n'est pas la langue maternelle. Ensuite seulement l'enseignement des langues devrait viser à faire acquérir à l'ensemble des Québécois francophones ce que les linguistes appellent un bilinguisme passif. La Commission Gendron a estimé qu'environ 10% de bilingues actifs au sein de notre population francophone était amplement suffisant pour répondre à nos besoins de communication avec l'étranger. Dans l'apprentissage des langues étrangères, une certaine priorité doit être accordée à l'anglais (étant donné notre entourage), mais non l'exclusivité (d'autres grandes langues doivent permettre aux Québécois de s'ouvrir sur le monde: l'espagnol, le russe, l'allemand, l'arabe et le chinois notamment).

Pour atteindre ces objectifs, nous préconisons que l'enseignement du français commence pour tous en première année de l'élémentaire et que l'enseignement de l'anglais ou de toute autre langue étrangère ne commence pour les francophones qu'au niveau secondaire.

Nous avons abordé ici le problème général de l'affirmation du français au Québec par le biais des politiques concernant la langue d'enseignement et l'enseignement des langues. Nous sommes conscients que ce sont là des aspects limités de la question. Le problème du français au Québec est aussi bien économique et politique que pédagogique et culturel. D'autres communications feront ressortir ces aspects de la domination au Québec. Comme Centrale de l'Enseignement, nous avons cru que c'était notre rôle de montrer en quoi le système d'éducation et les politiques linguistiques en éducation reflètent et prolongent la situation coloniale qui prévaut au Québec et comment le renversement de l'ordre colonial devra se traduire au niveau de ce même système d'éducation.

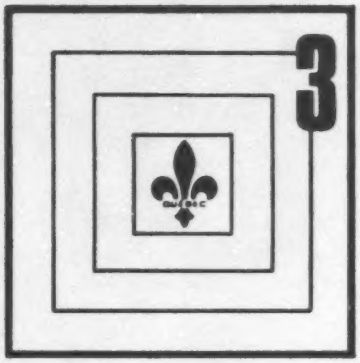

La question amérindienne et le problème général des minorités ethniques

Nous avons expliqué dans une autre communication en quoi la théorie des deux peuples fondateurs était inacceptable si on voulait laisser entendre par cette théorie que le Canada fédéral actuel est un véritable pays fondé sur une alliance historique entre les Canadiens-français et les Canadiens-anglais, ou encore si ce statut de peuples fondateurs devait conférer aux individus qui prétendent y appartenir des droits ou privilèges réservés. En fait, le Canada fédéral actuel n'est pas le fruit d'une libre association entre deux peuples, mais l'ouvrage de petits politiciens coloniaux au service des intérêts politiques de l'Angleterre et des intérêts économiques du capitalisme britannique et anglo-canadien. (Depuis ce temps, le capitalisme britannique a été supplanté par l'impérialisme américain).

Si on doit parler de deux peuples fondateurs, ce doit être pour indiquer qu'ils ont fondé deux pays distincts: le Québec et le Canada.

Cette théorie des peuples fondateurs, quelle que soit l'interprétation qu'on lui donne, n'accorde aucune place aux Amérindiens et aux Esquimaux. Pour une raison bien simple, c'est que le Québec, aussi bien que le Upper-Canada et que la fédération canadienne actuelle ont été construits par dessus et à la place des sociétés amérindiennes, en les repoussant, en les étouffant, en les anéantissant même, dans une certaine mesure. Ce serait de la bien triste ironie que de prétendre ranger les Amérindiens, les Esquimaux et les Métis parmi les peuples fondateurs du grand Canada actuel, ce pays qui leur a volé leurs terres, qui les a cantonnés dans des réserves trop étroites, qui les a dépossédés de leur culture, qui les traite systématiquement comme des mineurs, qui les maintient dans un état d'infériorité économique, de dépendance et de perpétuelle incapacité politique. De la même façon que les Acadiens qui avaient fondé l'ancienne Acadie, mais ne sont ni fondateurs, ni co-fondateurs de la Nouvelle-Ecosse, qui a été faite en se substituant à l'Acadie, en l'écrasant et en la "déportant", les Esquimaux et les Amérindiens n'ont rien à voir avec la fondation du grand Canada fédéral actuel.

Alors que les Acadiens qui sont restés ou sont retournés en Nouvelle-Ecosse, les Franco-manitobains et les Franco-canadiens en général ont été réduits au statut de groupes ethniques minoritaires, intégrés à la vie politique et économique de la majorité, les Amérindiens sont considérés, eux, comme une catégorie spéciale, placée sous la "tutelle" du gouvernement fédéral.

Nous assistons aujourd'hui à un salutaire réveil de la conscience amérindienne. Premiers occupants de nos territoires, ils en ont assez d'être traités en parias dans ce qui fut jadis leur pays. N'ayant jamais été intégrés, contrairement aux autres groupes ethniques, à la société canadienne ou à la société québécoise (politique des réserves, statut d'Indien, etc), ils sont encore en droit de se considérer, non comme simples minorités ethniques, mais comme peuples distincts, peuples prisonniers d'une société qui s'est substituée à la leur. Leur lutte ne peut se donner comme objectif prioritaire l'obtention du simple droit (normal pour toutes les minorités eth-

niques) à une certaine originalité culturelle au sein de la société globale. Les Amérindiens, à cause de l'histoire qui les a marginalisés, ont aujourd'hui besoin de beaucoup plus que ça.

Ce qu'il leur faut, c'est la reprise en main des destinées de leurs propres sociétés, en tant que distinctes. Ce qu'il leur faut, c'est le droit à l'initiative politique et à une autonomie réelle sur les territoires qui leur seront reconnus.

Il est sans doute impossible de refaire l'histoire en sens inverse. Le Québec et le Canada sont des réalités solidement implantées sur leurs territoires respectifs. Ils sont là pour durer. Mais que des injustices criantes aient été commises envers les peuples amérindiens, cela nous crée un devoir moral à réparer une partie du dommage causé.

Ce n'est pas à nous qu'il appartient de définir de façon complète les aménagements politiques de l'avenir des peuples amérindiens. Disons qu'ils ont droit à la plus large mesure possible d'autonomie. Il est clair cependant qu'étant donné leur faiblesse numérique, leur éparpillement, leur degré d'homogénéité très variable d'une région à l'autre, l'autonomie qu'ils réclament sera toujours relative. Elle sera plus ou moins conditionnée selon qu'il s'agira de communautés amérindiennes établies à proximité des grands centres économiques et culturels du Québec et du Canada ou qu'il s'agira de communautés nordiques.

La CEQ, pour sa part, s'est principalement intéressée en ces dernières années au cas particulier des populations autochtones du Nouveau-Québec. Si on met à part Schefferville où est principalement concentrée la population blanche, le Nouveau-Québec a une population à 90% autochtone qui n'atteint pas encore 10,000 âmes. Les Inuits (Esquimaux) y seraient environ 3,750, les Algiques (Cris surtout et quelques Naskapis) environ 2,300 (sans compter les quelque 1,300 Cris de Eastmain et de Fort Rupert, qui ne sont pas dans le Nouveau-Québec proprement dit). Tous ces autochtones du Nouveau-Québec ont comme langue maternelle la langue traditionnelle de leurs communautés ethniques respectives. Les Esquimaux occupent principalement l'extrême nord du Nouveau-Québec alors que les Cris habitent surtout la région de la Baie James.

C'est en tenant compte de cet ensemble de facteurs que la CEQ proposait en 1973 comme mesures minimales et urgentes, les six éléments suivants d'une politique mieux adaptée aux besoins nordiques:

1. Qu'on accorde à la population du Nouveau-Québec un véritable gouvernement régional élu par les intéressés et jouissant d'une autonomie réelle dans les domaines qui concernent en propre les populations nordiques. Cette administration régionale devrait être complétée par des administrations locales, au niveau des villages.

2. Que l'administration régionale du Nouveau-Québec soit assistée techniquement et financièrement par le gouvernement québécois.

3. Que le Nouveau-Québec soit organisé en circonscription électorale distincte et représenté à l'Assemblée nationale du Québec.

4. Que la loi de la commission scolaire du Nouveau-Québec soit amendée de façon à en démocratiser l'administration conformément aux voeux de la population nordique.

5. Que le siège social de la commission scolaire du Nouveau-Québec soit établi au Nord.

6. Qu'une politique éducative originale soit élaborée en fonction de la culture propre et des besoins particuliers des autochtones du Nouveau-Québec.

Dans le même esprit, et en tenant compte des différences de situations des communautés amérindiennes du sud, voici quelques éléments de ce que pourrait être une amorce de politique amérindienne au Québec:

que le système actuel de réserves soit remplacé par un système de municipalités

amérindiennes ayant, au minimum, les droits et responsabilités des autres municipalités du Québec, mais aussi des pouvoirs spéciaux tenant compte des besoins particuliers et des aspirations des populations concernées;

qu'éventuellement ces municipalités amérindiennes puissent se regrouper administrativement en régions amérindiennes basées sur l'identité linguistique et culturelle, sous l'autorité de gouvernements régionaux amérindiens élus;

que sur les territoires relevant de chacun de ces gouvernements régionaux amérindiens, la langue autochtone concernée, jouissant du statut de langue territoriale, ait plein droit de cité, aussi bien dans l'administration que dans les écoles et les services publics;

que ces gouvernements régionaux amérindiens puissent exercer (conjointement ou séparément, selon leur choix et selon les domaines) une autorité législative déléguée dans des domaines comme l'éducation, les affaires culturelles, les affaires municipales, la famille, les droits civils, la propriété privée, les héritages, les loisirs, le tourisme, la chasse, la pêche ainsi que les migrations dans les territoires ou entre les territoires amérindiens;

que les régions amérindiennes soient représentées en tant que telles à l'Assemblée nationale du Québec.

Dans le domaine de l'éducation, notamment, l'adoption d'une telle politique globale aurait pour conséquence l'élaboration d'une politique éducative originale par et pour les Amérindiens, en fonction de leurs cultures propres et de leurs besoins particuliers. Pour en arriver là, il faudra passer par diverses étapes dont:

1. la récupération par le Québec de la totale juridiction sur les Amérindiens du Québec;

2. une négociation avec les Amérindiens pour fixer les modalités de la prise en main par les intéressés de leurs propres affaires;

3. l'évacuation graduelle par le gouvernement québécois des domaines sur lesquels les Amérindiens auront convenu d'assumer une juridiction autonome;

4. la mise en place de mécanismes pour garantir aux autorités amérindiennes l'assistance technique et financière dont elles pourraient avoir besoin.

Face à ce programme que nous ébauchons ici, certains voudront peut-être nous rappeler que la CEQ s'oppose d'une façon générale à la discrimination sur une base ethnique et favorise l'intégration de toutes les ethnies à la vie normale de la société québécoise.

A cela nous répondons que les populations autochtones du Québec ne constituent pas des groupes ethniques comme les autres. En plus du fait qu'ils sont les héritiers de sociétés établies sur notre territoire avant même la naissance de l'actuelle société québécoise francophone, il faut noter qu'ils sont le seul groupe minoritaire à qui on reconnaît des territoires particuliers et dont les membres se voient reconnaître un statut juridique particulier en tant que membres de ce groupe.

Il existe donc déjà une discrimination de fait à l'égard des autochtones. Cette discrimination s'explique historiquement en partie par le refus des autochtones en tant que continuateurs d'une société pré-établie de se laisser intégrer purement et simplement à la nouvelle société en train de s'édifier sur leur territoire ancestral. Elle s'explique aussi par le refus des colonisateurs imbus d'un sentiment de supériorité d'accepter les "sauvages" comme citoyens à part entière de leur société blanche. Cette attitude a donné naissance au régime des réserves et autres établissements réservés en exclusivité aux autochtones, ainsi qu'au statut d'Indien et à la "tutelle" fédérale sur les Indiens.

Cet état de discrimination qui a été jusqu'ici un facteur d'infériorisation pour les autochtones, ceux-ci voudraient aujourd'hui le transformer en facteur de promotion collective et en moyen d'affirmation socio-cultu-

relle. Puisque l'on reconnaît aux Amérindiens un statut juridique particulier, puisqu'on leur reconnaît des territoires particuliers, il faudra maintenant qu'on leur reconnaisse le droit d'y organiser une vie collective particulière, imprégnée d'une culture particulière.

Etant lui-même dominé et culturellement aliéné, aspirant à se libérer lui-même de toutes les tutelles dont il a hérité de son histoire, le peuple québécois devrait être en mesure de comprendre la situation des Esquimaux et des Amérindiens et leur aspiration normale à se diriger eux-mêmes. Nous ne pouvons donc que souhaiter ardemment que s'établissent des liens de solidarité pour leurs luttes respectives entre Québécois et Amérindiens.

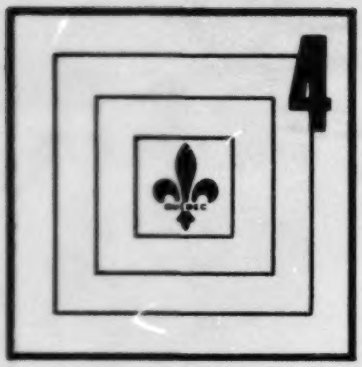

4 Les effets de la domination impérialiste et l'oppression nationale au Québec

INTRODUCTION

Y a-t-il pour les Québécois francophones un choix à faire entre leur culture et leur niveau de vie, comme l'a déclaré récemment le Premier Ministre Bourassa?

Nous croyons qu'une telle alternative, en plus de mal poser le problème, contribue à mystifier une grande partie de la population quant au lien de cause à effet qui existe entre la situation d'infériorité économique des Québécois francophones et leur manque de "souveraineté culturelle". La maîtrise et le développement original de leur culture, la conservation de leur langue et de leur système d'éducation ne seront possibles aux Québécois francophones que dans la mesure où ils seront sortis de la situation d'infériorité économique où les enferme le capitalisme à prédominance américaine.

Si dans leur grande majorité les Québécois sont francophones, ils sont également dans leur grande majorité des travailleurs salariés. Mus par le désir légitime de promotion socio-économique, mais pressurés comme producteurs et comme consommateurs, les Québécois francophones sont souvent portés à "régler" (lire à se cacher) leurs problèmes collectifs par le recours à des pseudo-solutions individuelles: un tel enverra ses enfants à l'école anglaise ou à l'école privée, un tel cultivera toute sa vie le rêve de devenir bilingue.

Au Québec comme ailleurs, l'épanouissement culturel est lié à la résolution des contradictions du capitalisme. Aussi nous proposons-nous dans cette communication de situer à grands traits les forces économiques dominantes au Canada et au Québec, ce qui nous permettra d'en apprécier quelques conséquences sur le développement de l'identité et de la souveraineté culturelle des Québécois francophones. Nous espérons ainsi enrichir en même temps qu'élargir le débat sur le devenir de la francophonie d'ici.

I- LE CAPITALISME AU CANADA

La caractérisation économique du Québec, principal foyer des francophones d'Amérique, est souvent entourée de la plus grande confusion. Des qualificatifs tels que "colonie de luxe", "pays sous-développé riche", "périphérie à l'intérieur du centre", bien qu'indicatifs, ne sauraient être acceptés parce qu'ils sous-tendent l'idée que le Québec est si exceptionnel qu'il échappe à toute définition connue et constitue un cas historique à part. A l'inverse, il est ridicule de soutenir que c'est un simple appendice de l'ensemble nord-américain ou une région du tout pan-canadien dont la seule particularité serait la langue de ses habitants. Pour définir le Québec correctement, il faut nécessairement identifier les formes d'accumulation spécifiques qui s'y retrouvent en rapport avec le capitalisme mondial et ses manifestations actuelles (1).

Situons le capitalisme: notre époque est

(1) Voir: J.-Claude St-Onge: "L'IMPERIALISME AU QUEBEC", thèse de 3ième cycle, Université de Paris, 1973.

marquée par la domination des monopoles et du capital financier (symbiose puissante du capital industriel et du capital bancaire). Au XXième siècle, le capitalisme de concurrence s'est muté en impérialisme, les capitalismes "nationaux" étant plus ou moins dominés et déterminés par les rapports internationaux. Actuellement, les rapports de force à l'intérieur du système consacrent l'hégémonie de l'impérialisme américain sur les autres impérialismes et modes de production inférieurs.

Le Canada, à l'intérieur duquel le Québec se situe, se présente comme un Etat politique intégré et une société capitaliste avancée. Il accuse certains traits particuliers.

C'est un grand exportateur de matières premières non transformées ou partiellement transformées (plus de la moitié) et un grand importateur de capitaux et de produits finis. Le secteur extérieur est très important: en 1974, les exportations représentent 25.5% de la dépense nationale brute et les importations 30.3%. Les échanges se font surtout avec les Etats-Unis. L'économie canadienne présente également un degré élevé de concentration. En 1965, les 100 plus grandes entreprises du Canada étaient responsables de 46% de la valeur ajoutée du secteur manufacturier, contre 33% pour les 100 plus grandes entreprises aux Etats-Unis en 1963. De plus, le contrôle étranger est très poussé comme l'indique le tableau suivant:

CONCENTRATION DES INVESTISSEMENTS DIRECTS ETRANGERS SELON LES SECTEURS INDUSTRIELS, CANADA, 1954 et 1963.

SECTEUR INDUSTRIEL	Partie du capital contrôlé par les Etats-Unis	" " autres	Total du contrôle étranger	
	%	%	1954 et 1963 %	%
SECTEUR MANUFACTURIER				
Automobiles et pièces	97	-	95	97
Caoutchouc	90	7	93	97
Produits chimiques	54	24	75	78
Appareils électriques	66	11	77	77
Aéronautique	33	45	36	78
Instruments aratoires	50	-	35	50
Pâtes et papiers	35	12	56	47
Textiles	13	7	18	20
Boissons	17	-	20	17
Fer et Acier	2	12	6	14
Autres	54	16	-	70
Total: sect. Man.	**46**	**14**	**51**	**60**
Pétrole et gaz naturel	62	12	69	74
Secteur minier	52	7	51	59
Total: sect. Indust.	**52**	**12**	-	**60**

Source: Kari Levitt, "LA CAPITULATION TRANQUILLE", 1972.

Bien que les secteurs rentables de l'économie soient dominés par les monopoles américains, il n'en existe pas moins un capital canadien propre. L'instrument principal de ce capital, c'est le système bancaire. Sur dix (10) banques existantes, les cinq (5) plus grandes contrôlaient 93% du secteur bancaire en 1969.

BANQUE	RANG MONDIAL
Royal Bank	10e
Canadian Imperial Bank of Commerce	13e
Bank of Montreal	25e
Bank of Nova Scotia	45e
Toronto Dominion Bank	56e

Ces banques sont liées intimement aux entreprises et aux sociétés financières les plus grosses. Les cinq (5) plus grosses sociétés de fiducie contrôlaient 54% des actifs du secteur en 1968. Les cinq (5) plus importantes sociétés d'assurance-vie contrôlaient 64% des actifs de ce secteur. L'exemple suivant donne une idée des liens organiques existant pour la Bank of Montreal.

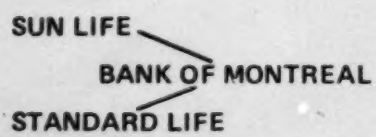

- Groupe Canadian Pacific (CAN)
- Molson's (CAN)
- Stelco (CAN)
- Dominion Textile (CAN)
- Bell Canada (CAN-USA)
- Alcan (CAN-USA)
- Inco (USA)
- Brinco (G.B.)
- CIL (G.B.)
- Rothman's (Afrique du Sud)

Source: "NE COMPTONS QUE SUR NOS PROPRES MOYENS" – CSN, p. 104.

Cet exemple, ainsi que les données précédentes, permettent d'apprécier la nature du capitalisme canadien. On constate que quatre (4) seulement des dix (10) entreprises mentionnées sont canadiennes. Celles-ci oeuvrent dans le secteur des transports et des services, des boissons, de la métallurgie et des textiles. En gros, ce sont les secteurs contrôlés par le capital canadien. Quant aux autres secteurs, la bourgeoisie canadienne y est associée certes, mais à titre de bailleur de fonds surtout. Elle contribue à l'essor du capital étranger en mobilisant les capitaux domestiques nécessaires aux investissements... et elle en profite.

Outre le système bancaire, l'autre point d'appui principal de la bourgeoisie canadienne est l'Etat fédéral à travers ses politiques de protection douanière, de subventions, de régulation du marché, etc...

Mentionnons enfin cette autre caractéristique du capital canadien: il déborde les frontières nationales. Son arrivée sur la scène internationale, bien que tardive, est vigoureuse. L'extension des activités du capital canadien aux agences internationales de "développement":

- Banque mondiale
- Banque de développement asiatique
- Banque de développement des Caraïbes
- Banque inter-américaine de développement

révèle la forme que privilégie le capital canadien pour s'exporter. C'est à travers le système bancaire et en association avec le capital étranger. La pénétration de la Royal Bank aux Caraïbes – bien que faible relativement

– indique par ailleurs qu'il y a des cas où ces capitaux interviennent à leur propre compte, le plus souvent en association avec les monopoles canadiens (Royal Bank–Massey-Ferguson, par exemple). En fait, 45% de "l'investissement canadien à l'étranger" est le fait d'entreprises étrangères installées au Canada. Dans le Tiers-Monde, les "investissements canadiens" faits par des sociétés étrangères excèdent les investissements canadiens propres.

A l'extérieur du Canada, ce capital présente des caractéristiques analogues à celles qu'il présente à l'intérieur: il intervient en association avec le capital étranger, particulièrement américain. Cette association est inégale. Elle est marquée par la domination du capital américain. Le Canada, développé historiquement par des capitaux étrangers – tout comme les Etats-Unis à leur origine – n'est jamais parvenu à s'autonomiser. La tendance qui va s'accentuant de nos jours est celle à l'intégration et cela malgré des résistances permanentes et plus ou moins vives. Citons à ce sujet les cas célèbres:

Mercantile Bank

Pacte Automobile

Livre Blanc sur la réforme fiscale

Affaire Time-Life

Mais des mesures telles que la suppression dans le dernier budget Turner de la taxe de 15% sur les intérêts de placements touchés au Canada par des étrangers ainsi que le rabais de 5% accordé par le gouvernement de l'Ontario à l'achat d'une petite voiture étrangère confirment le glissement permanent de la bourgeoisie canadienne. Les succès limités obtenus dans les tentatives de diversification des échanges et de sources d'approvisionnement en capitaux jettent inexorablement cette bourgeoisie dans les bras de l'impérialisme américain. Ainsi, un des problèmes majeurs auquel est confrontée la bourgeoisie canadienne est que tout en ayant à sa disposition un puissant appareil de mobilisation des capitaux (système bancaire et Etat fédéral), elle se trouve dans l'impossibilité de mettre en valeur ses capitaux au Canada à cause de la mainmise américaine sur les secteurs les plus rentables: elle doit donc trouver ses débouchés à l'extérieur, d'où l'apparition d'un "impérialisme canadien associé et parasitaire" selon l'expression du Claude St-Onge. En somme, l'intérêt bien compris du capital canadien c'est le capital américain. Comme se plaisent à le répéter à satiété les Jean-Luc Pépin et Turner: la santé des Etats-Unis, c'est la santé du Canada.

Cet éclairage, bien que sommaire, devrait suffire à prouver que la bourgeoisie canadienne est incapable de cimenter idéologiquement les diverses classes du Canada dans un projet nationaliste: elle n'en a ni le désir, ni la capacité. Si un nationalisme canadien existe aujourd'hui, il émane plutôt de la moyenne et petite bourgeoisie qui résiste à la prolétarisation qu'impose la concentration croissante du capital.

II- LE CAPITALISME AU QUEBEC

Après avoir balisé l'espace canadien, nous pouvons fixer notre attention sur le Québec. Celui-ci est une partie intégrante du Canada, puissance impérialiste de second rang. Il ne constitue pas une formation sociale pleinement développée parce qu'il possède un Etat tronqué et diminué, avec un faible contrôle sur la politique fiscale et les mécanismes de régulation de l'activité économique, sans monnaie propre, etc... Bref, il n'a pas pleine juridiction sur les leviers qui accompagnent le statut d'Etat politique indépendant ou de nation. Il forme en revanche un ensemble cohérent de pratiques économiques [1], politiques et idéologiques. C'est dans la superstructure que la cohérence est la plus forte: culture, langue, religion et histoire communes à plus de 80% de la population; traditions de luttes, territoire "national", Etat propre, etc... Ces caractéristiques sont suffisamment pertinentes pour qu'une des tâches démocratiques bourgeoises fondamentales reste à l'ordre du jour: la constitution de l'Etat-nation moderne, l'actualisation de la "nation en puissance". Signalons que ces tâches ont été réalisées déjà à peu près partout: Etats-Unis (1776), Amé-

(1) Au Québec, les modes de production pré-capitalistes, petits marchands, féodaux, etc., n'existent pas.

rique Latine (début du XIXe siècle), Italie, Allemagne (1871), Asie, Afrique (XXe siècle).

Au niveau infrastructurel des forces productives et des rapports de production, on trouve au Québec une situation différente de celle de l'ensemble pan-canadien. Il existe un grand capital implanté au Québec. Sa forme principale est le capital financier et il définit une bourgeoisie autochtone anglophone dont le champ d'intervention déborde sur le reste du Canada. Cette bourgeoisie n'est pas nationale: elle n'a pas d'intérêt dans une nation québécoise susceptible de fractionner ses marchés. Par ailleurs, on ne peut pas parler d'une grande bourgeoisie francophone encore moins nationale. Une telle classe ou même une fraction de classe susceptible de représenter une force sociale différenciée n'existe pas. Tout au plus existe-t-il des "éléments" dont les intérêts ne sont pas suffisamment particuliers pour être situés dans une catégorie à part. Paul Desmarais n'a comme particularité que d'être francophone. La firme Bombardier dépend des marchés américains et canadiens. Marine Industries dépend du Fédéral et fabrique des convoyeurs pour les entreprises minières américaines. De surcroît, un capital financier miniature se concentre autour de la Banque Canadienne Nationale liée à des entreprises monopolistes (Bombardier, Groupe Sullivan). A ce niveau, l'expansion est fondée sur le marché extérieur (au Québec), mais est limitée par les liens de dépendance. (Bombardier concurrence General Motors).

Il existe par ailleurs un capital moyen dont la base d'accumulation est le secteur concurrentiel interne au Québec. Son avenir dépend de l'élargissement du marché, ce qui pourrait s'effectuer à travers l'indépendance du Québec. Pour le reste, le capital moyen est relégué à des fonctions de sous-traitance pour le compte des monopoles américains et canadiens et s'accommode fort bien du cadre politique actuel.

Il y a deux (2) autres puissances économiques au Québec: le capital américain et l'Etat.

L'impérialisme américain trouve au Québec des conditions qui n'existent pas ailleurs au Canada. C'est une "zone de salaires" où la main-d'oeuvre est hautement qualifiée. Les salaires sont nettement inférieurs à la moyenne canadienne et l'écart ne cesse de s'élargir. (Voir annexe I). Au Québec, 80% des investissements étrangers sont américains.

Le capital américain occupe les secteurs les plus rentables au Québec. L'Etat (canadien et québécois) sur lequel il s'appuie joue un rôle important dans la mise en place des conditions de valorisation du capital. Ses fonctions se sont considérablement développées depuis la deuxième Guerre Mondiale, à tel point qu'il compte pour environ 45% des dépenses au Québec. L'Etat québécois a vraiment pris son essor dans les années 60 par la création de sociétés d'Etat et de sociétés mixtes, la modernisation de l'appareil administratif et la structuration des services sociaux. Les fonctions les plus évidentes que s'assigne l'Etat au Québec sont les suivantes:

- Prise en charge de secteurs peu rentables mais indispensables: Hydro-Québec, 1944 et 1962.

- Modernisation de l'appareil productif: on se souvient de la rétrocession de Stuart à Weston par la SGF.

- Soutien direct du capital par les subventions, les crédits à l'exportation, etc...
  $40 millions à ITT-Rayonnier
  $73 millions à la United Aircraft
  $26 millions à Northern Electric, etc...

- Soutien indirect du capital par la prise en charge de certains frais (collectivisation des coûts et appropriation privée des profits)
  Baie James: $16 milliards (?)
  frais de formation de la main-d'oeuvre, dépenses d'infrastructure (construction de routes pour le compte d'ITT-Rayonnier), etc...

- Avantages fiscaux divers
  Exonération d'impôt
  Amortissement rapide, etc...

20

Le tout s'accompagne d'une charge fiscale très lourde reposant sur les épaules des travailleurs québécois. Ainsi, depuis 1960, les rentrées fiscales du Québec provenant de l'impôt sur le revenu des particuliers ont augmenté de 2784% alors que celles provenant de l'impôt sur les bénéfices des sociétés n'ont augmenté que de 236%. (Voir **Le Budget Garneau 1975-76; la politique du capital.** CEQ).

ves en général et, chez les francophones, une atrophie résultant des multiples aliénations. Nos observations s'attacheront aux manifestations économiques du phénomène dans le reste du texte.

Le capital des monopoles développe inégalement les hommes, les régions, les industries. La concentration économique des ressources financières et industrielles se fait à

SECTEUR QUEBECOIS	% de contrôle exercé par multinationale américaine	EXEMPLES DE TELLES ENTREPRISES
PETROLE	100%	EXXON: en 1974, des ventes de $42 milliards, des profits de $3 milliards (1er rang... mondial)
EQUIPEMENT DE TRANSPORT	79.2%	GENERAL MOTORS: en 1974, ventes de $31.5 milliards (2e rang... mondial)
PRODUITS CHIMIQUES	77.19%	UNION CARBIDE: en 1974, ventes de $5.3 milliards (22e rang... mondial)
INSTRUMENTS DE PRECISION MACHINERIE	71.9% 64.7%	UNITED AIRCRAFT: en 1974, ventes de $3.3 milliards (46e rang... mondial)
CAOUTCHOUC	54.5%	FIRESTONE: en 1974, ventes de $4.6 milliards (40e rang... mondial) UNIROYAL: en 1974, ventes de $2.3 milliards (82e rang... mondial)
FER ET ACIER	59.4%	BETHLEHEM STEEL: en 1974, ventes de $5.3 milliards (21e rang... mondial) contrôle Iron Ore of Canada

SOURCE: Les travailleurs québécois contre les multinationales et leurs alliés, CISO, Montréal, juin 1975.

III – LES EFFETS DU CAPITALISME AU QUEBEC

Au Québec comme ailleurs, les effets du capitalisme sont tragiques. On constate un blocage du développement des forces productives en général et, chez les francophones, une atrophie résultant des multiples aliénations. Nos observations s'attacheront aux manifestations économiques du phénomène dans le reste du texte.

Le capital des monopoles développe inégalement les hommes, les régions, les industries. La concentration économique des ressources financières et industrielles se fait à Montréal et le long des rives du St-Laurent entre Québec et Montréal. Sauf pour les endroits où il trouve les ressources minières (cuivre à Rouyn: Falconbridge, Noranda Mines, Rio Tinto), les ressources forestières (Hull: E.B. Eddy, Gatineau: CIP, Baie-

Comeau: Quebec North Shore, etc...), les ressources énergétiques (Arvida: Alcan) et les endroits "riverains" axés sur l'extérieur (Sept-Iles: Iron Ore, St-Romuald,: Golden Eagle), le capital des monopoles marginalise des régions entières où les populations sont réduites à ne compter que sur les diverses formes d'assistance sociale pour survivre quand elles n'ont pas à se résigner tout simplement à l'émigration. De plus, quand ces monopoles s'installent dans les régions "excentriques", ils les condamnent à ne se développer que sur un plan (Thetford Mines, Asbestos) et pour un temps limité (Outaouais).

La subordination aux intérêts des monopoles provoque le chômage. Les entreprises à haute densité capitalistique limitent l'emploi. Les capitaux étrangers qui contrôlent 63.8% de l'industrie manufacturière au Québec n'emploient pourtant que 20% de la main-d'oeuvre du secteur. Ils contrôlent 50% des mines mais n'emploient que 10% de la main-d'oeuvre du secteur. Le volant de chômage structurel créé permet la survie d'entreprise à forte densité de main-d'oeuvre vivant des politiques de bas salaires encouragées par l'Etat (textiles, cuir, bonneterie). En même temps, le secteur tertiaire devient hypertrophié. Les exemples d'exploitation et de spoliation foisonnent au Québec. Nous n'en mentionnerons que 2 pour fins d'illustration:

1) La compagnie ITT-Rayonnier a obtenu une concession de 52,000 milles carrés sur la Côte-Nord pour la coupe de bois à des conditions extrêmement avantageuses. Les subventions directes atteignent $40 millions. ITT paie $0.50 la corde au lieu de $2.50 comme redevance au gouvernement, etc... Cette entreprise géante produit de la pâte de papier destinée à l'exportation (Europe) où elle sera transformée, par ses filiales, en papier, cellulose et fibres synthétiques diverses. ITT doit créer entre 500 et 1700 emplois. Or, au moment où ITT débutait ses opérations, la CIP fermait ses portes au Témiscamingue. Cette entreprise produisant la même pâte de papier mettait à pied 1000 travailleurs. Le pillage systématique de la forêt depuis des années avait abouti à un fléchissement du taux de rentabilité des opérations. Le même processus s'amorce aujourd'hui sur la Côte-Nord. L'anarchie capitaliste ne fait que déplacer les problèmes sans les résoudre.

2) Six grosses compagnies détiennent dans la région de Thetford le contrôle des gisements d'amiante les plus riches du monde et, grâce au travail de plus de 6000 ouvriers, produisent 40% de la production mondiale. Mais seulement 5% de l'amiante extraite au Québec est transformée. "Sur des bénéfices bruts déclarés de $350.4 millions de 1961 à 1966, le Québec n'a récupéré en moyenne que $5.3 millions par année sous forme de revenus fiscaux provenant de l'impôt sur le revenu, les droits miniers et la taxe sur le capital et les places d'affaires". **La Presse, 17-3-73, A-8.** Par dessus tout, l'amiantose lamine systématiquement la santé et la vie des mineurs depuis toujours sans que les responsabilités criminelles ne soient établies.

On pourrait s'étendre longuement sur les conséquences funestes découlant de cet asservissement collectif. Nous pouvons énumérer en vrac quelques effets résultant de la domination des monopoles:

- **Conditions de travail pénibles: cadences accélérées, absence d'équipement de protection, de conditions d'hygiène, etc...**
- **Insécurité d'emploi.**
- **Accidents de travail (337 morts en 1973).**
- **"Maladies industrielles".**
- **Taux élevé d'assistance sociale.**

C'est là le lot quotidien de milliers de travailleurs québécois. En plus,

- Inflation chronique: **décembre à décembre, IPC Canada**

1971:	4.5%	d'augmentation
1972:	5.1%	"
1973:	9.1%	"
1974:	12.4%	"

. Chômage chronique:

Québec,	1973, février:	8.7%	(non-désaisonnalisé)
	1974, janvier:	9.5%	"
	1975, janvier:	10.3%	"

. Crise du logement, détérioration des centre-villes.

. Endettement massif consécutif à la manipulation et à l'abrutissement publicitaire.

. Gaspillage des forêts, rivières, des ressources naturelles et humaines en général.

. Pollution de l'environnement.

Tout cela ne reflète aucunement l'accès de la majorité à un mieux être économique (cf. le faux dilemne énoncé par le Premier Ministre Bourassa entre culture et niveau de vie).

A l'échelle du Canada, de 1970 à 1974, il y a eu une augmentation de 138% de la masse des bénéfices des sociétés avant impôt.

Les statistiques sur la pauvreté et sur l'inégalité de la distribution des revenus au Canada sont tout aussi éloquentes. Ainsi, la part des revenus allant aux 20% des familles non agricoles les plus pauvres au Canada est passée de 6.1% à 6.9% de 1951 à 1969. La part des 20% plus riches passait au même moment de 41.1% à 38.7%. Toutes les mesures sociales de redistribution dont nos gouvernements se vantent depuis les années '30 n'ont eu somme toute, que des incidences marginales. Pour la majorité, la situation se dégrade même depuis quelques années malgré la soi-disante réforme fiscale de 1972. La part des revenus allant aux 20% de tous les individus et familles les plus démunis est passée de 4.4% en 1965 à 3.8% en 1972, tandis que la part allant aux 20% les plus riches passait de 41.4 à 42.9%. La part du revenu allant aux 60% les plus pauvres est tombée de 34.2% en 1965 à 32.2% en 1972. La détérioration de la part des salaires dans le Revenu national depuis 1972 réalisée à travers l'inflation, le chômage et la neutralité intéressée des gouvernements n'aura fait qu'amplifier la tendance.

ANNEE	BENEFICES DES SOCIETES AVANT IMPOT ($000,000)	% D'AUGMENTATION
1971	8,692	12.9%
1972	10,522	21.1%
1973	14,275	35.7%
1974	18,330	28.4%

Statistique Canada – Comptes nationaux

La part des salaires dans le revenu national tombait de 74.3% à 70.6% de 1971 à 1974, alors que la part des profits passait de 12.3 à 17.2%. Actuellement, les salaires des travailleurs sont en train de régresser en termes réels.

Ainsi,

	Fin 1972	Fin 1974
Revenu hebdomadaire moyen par salarié, toutes les industries, Canada ($ constants 1961)	103.5	100.5

Cité dans B. Goldman, J. Maxwell: WAGE DEVELOPMENTS IN CANADA: THE PRESSURE TO CATCH UP, C.D. Howe Research Institute, mars 1975.

CONCLUSION

Dans leur ensemble, les travailleurs québécois subissent l'exploitation capitaliste à un niveau record au Canada. L'agression des monopoles s'intensifie depuis quelques années au Québec comme ailleurs. Ce n'est pas par hasard que les travailleurs québé-

cois sont confrontés dans des conflits ouverts et brutaux avec certaines des plus grandes corporations multinationales: Firestone, Canadian Gypsum, United Aircraft, Union Carbide, etc. Au moment où la crise mondiale du capitalisme s'approfondit, la situation des Québécois francophones devient de plus en plus critique puisqu'ils sont de surcroît situés, chez eux, aux derniers rangs de l'échelle socio-économique, tel que démontré dans le Rapport de la Commission sur le Bilinguisme et le Biculturalisme (12e rang sur 14).

Le capitalisme des monopoles, articulé sur une situation historique d'oppression nationale au Québec, misant à fond sur la complicité active des appareils d'Etat, tant fédéral que provincial, signifie pour la majorité des Québécois, travailleurs et francophones, leur indigénisation sûre à un rythme qui s'accélère, et leur assimilation individuelle et collective.

Les débats sur la langue, sur la culture, sur l'école française, sur les communications et sur l'immigration au Québec, nos soi-disant "maîtres-outils nécessaires pour construire un Québec capable d'orienter son avenir", n'acquièrent leur pleine signification qu'à condition d'être situés dans leur véritable contexte, qui n'est pas de les opposer démagogiquement dans l'alternative: "votre culture ou votre standard de vie", mais de démontrer que les Québécois francophones n'auront de souveraineté que sur tous les plans à la fois ou n'en auront pas du tout.

ANNEXE 1

Comptes économiques du Québec

REMUNERATION DES SALARIES (N), QUEBEC, ONTARIO, CANADA, 1926-1971. ANNEES CHOISIES

($ millions)

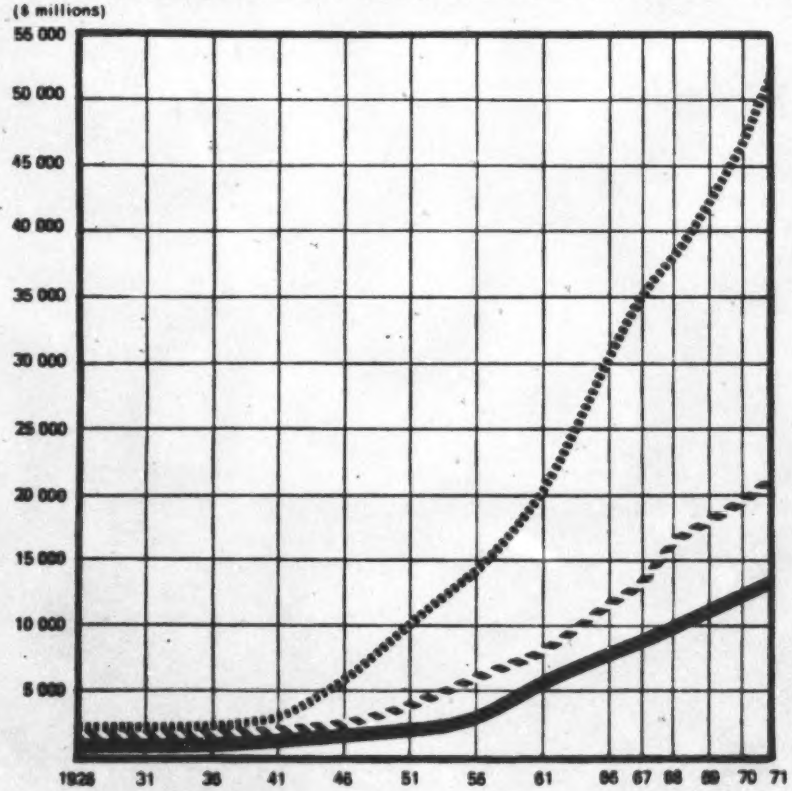

Note: Voir "Revenu personnel" au glossaire.

Sources: Statistique Canada No 13-201, *Comptes nationaux: Revenus et dépenses, 1926-1970*, Ottawa.

Statistique Canada No 13-202, *Comptes nationaux: Revenus et dépenses, 1926-1956*, Ottawa.

ANNEXE 2

Comptes économiques du Québec

REVENU (G) DU TRAVAIL PAR ORIGINE (G) ETHNIQUE, QUEBEC, 1961

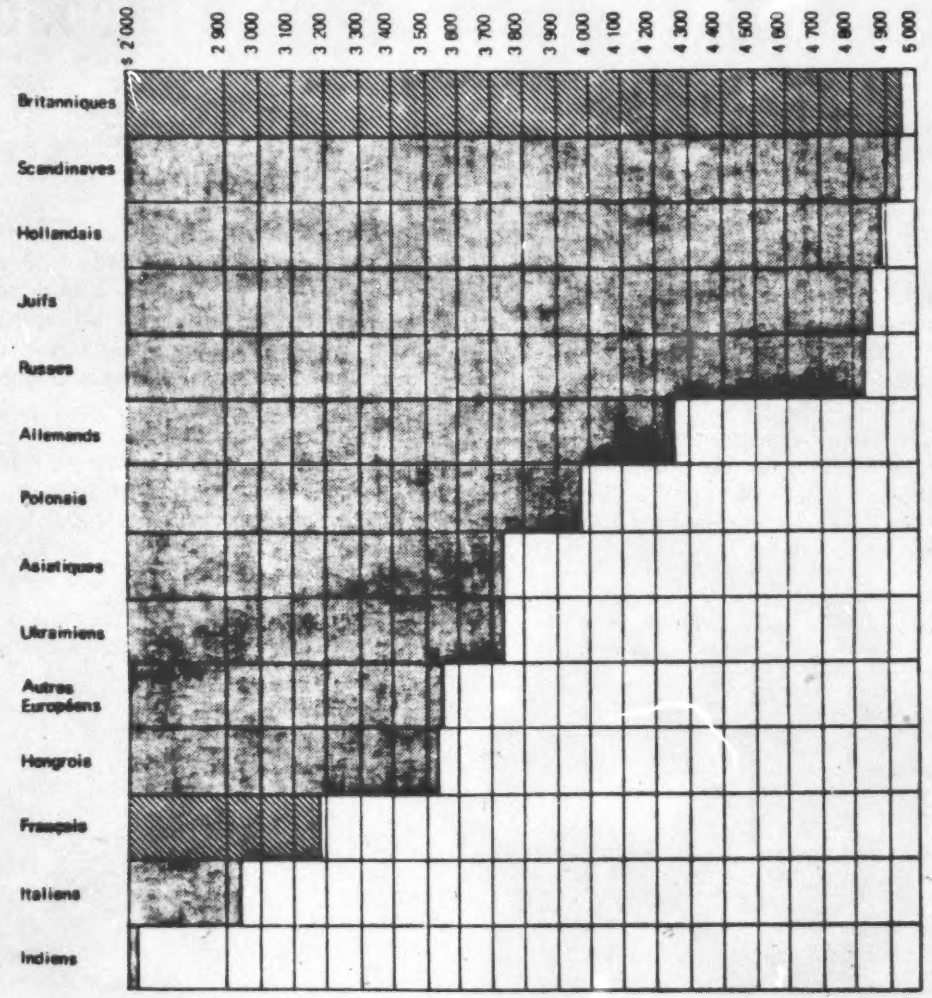

Source: *Rapport de la Commission royale d'Enquête sur le Bilinguisme et le Biculturalisme*, Ottawa, 1969.

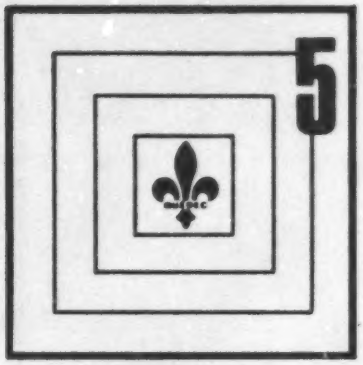

Quelques données sur la francophonie canadienne et la francophonie québécoise

Pour mesurer l'importance numérique relative du groupe "canadien-français" dans l'ensemble canadien, nous disposons de trois données de base fournies par Statistique Canada.

1. Les Canadiens reconnus comme étant d'origine ethnique française (appartenance ethnique du premier ancêtre masculin à son arrivée au pays) comptent pour 6,180,000 et représentent 28.7% de la population totale.

2. Les Canadiens de langue maternelle française (dont le français est la première langue apprise, encore comprise) comptent pour 5,793,000 et représentent 26.9% de la population totale.

3. Les Canadiens dont le français est la principale langue d'usage (langue parlée au foyer) comptent pour 5,546,000 et représentent 25.7% de la population totale.

De ces données brutes, il se dégage, comme première observation globale, que le groupe francophone subit une érosion progressive de ses effectifs. Il a tendance à s'assimiler au groupe linguistique majoritaire quoique à un rythme beaucoup plus lent que celui des autres groupes ethniques minoritaires. La différence entre le nombre des Canadiens d'origine française et le nombre des Canadiens de langue maternelle française, représente l'assimilation déjà réalisée. La différence entre le nombre de Canadiens de langue maternelle française et le nombre de Canadiens dont le français est la langue d'usage représente l'assimilation en cours. La langue d'usage des parents sera la langue maternelle des enfants.

Voyons, par comparaison à celle du français, la situation de l'anglais et des autres langues (en pourcentage de la population totale):

	Origine ethnique	Langue maternelle	Langue d'usage
Britannique-Anglais	44.6	60.1	67.
Français	28.7	26.9	25.7
Autres	26.7	13.0	7.3

Le groupe d'origine ethnique britannique compte pour environ une fois et demie (1 1/2) le groupe d'origine ethnique française; mais le groupe de langue maternelle anglaise compte pour près de deux fois et un quart (2 1/4) le groupe de langue maternelle française et le groupe dont l'anglais est langue d'usage compte pour plus de deux fois et trois cinquièmes (2 3/5) celui dont le français est la langue d'usage.

Si l'importance relative du groupe francophone par rapport à la population totale est en régression, son importance relative par rapport au groupe anglophone apparaît en-

core plus inquiétante. L'égalité des "deux langues officielles" en ce pays est de plus en plus compromise. Quant aux autres groupes ethniques, ils semblent s'assimiler à vive allure au groupe anglophone.

Ces données globales nous laissent déjà à penser que la situation du français au Canada n'est pas très rose. Cependant, elles ne révèlent qu'une partie de la réalité. En effet, le groupe francophone est très majoritairement concentré au Québec, la seule province à majorité francophone. Le taux et le rythme de l'assimilation des francophones au groupe anglophone ne sont donc pas les mêmes au Québec et dans les autres provinces. Ils varient également dans les provinces anglophones selon le degré d'éloignement du Québec.

Reprenons ici les mêmes données que plus haut mais en les appliquant au Québec puis à l'ensemble des autres provinces.

Au Québec	Origine ethnique	Langue maternelle	Langue d'usage
Britannique-Anglais	10.6	13.1	14.7
Français	79.	80.7	80.8
Autres	10.4	6.2	4.5

A remarquer que, contrairement à ce qui se passe dans l'ensemble canadien, le groupe francophone apparaît ici en légère (presque imperceptible) progression. Mais c'est encore le groupe anglophone qui apparaît comme le principal groupe assimilateur. Les groupes d'origines ethniques autres que britannique ou française ont tendance à s'assimiler au groupe anglophone.

Dans l'ensemble des provinces à majorité anglophone, le groupe d'origine ethnique francophone apparaît déjà comme un tiers-groupe plutôt marginal, mais dont l'érosion linguistique, tout de même rapide, l'est beaucoup moins que celle des autres groupes ethniques. Il faut toutefois pour être juste, distinguer le cas du Nouveau-Brunswick et de l'Ontario (les deux provinces voisines du Québec) du cas des autres provinces anglophones.

On pourrait pousser plus loin l'analyse pour se rendre compte qu'au Nouveau-Brunswick comme en Ontario, c'est dans les régions qui touchent aux frontières du Québec que les francophones sont le plus nombreux et où leur taux d'assimilation est le moins élevé. Au Nouveau-Brunswick notamment, les Acadiens (francophones) sont principalement concentrés dans les trois comtés qui longent la frontière québécoise (Madawaska, Restigouche, Gloucester) ainsi que dans le Comté de Kent (moins populeux et en train de se vider). Dans ces quatre comtés, les francophones représentent plus de 80% de la population et bon nombre d'entre eux sont unilingues français. Dans trois autres comtés (Victoria, Northumberland et Westmoreland), voisins des quatre premiers, il y a encore des minorités acadiennes qui résistent tant bien que mal à l'assimilation. Mais dans

Canada hors-Québec	Origine ethnique	Langue maternelle	Langue d'usage
Britannique-Anglais	57.8	78.4	87.2
Français	9.1	6.0	4.3
Autres	33.1	15.6	8.4

	Origine ethnique française	Français langue maternelle	Français langue d'usage
Québec	79.	80.7	80.8
Nouveau-Brunswick	37.	33.8	31.4
Ontario	9.6	6.3	4.6
Autres provinces et territoires	6.5	3.3	1.8

le reste du Nouveau-Brunswick (le sud, le sud-ouest et l'ouest) l'assimilation des Acadiens à la majorité anglophone est déjà très avancée et se poursuit rapidement.

Si les chiffres déjà cités nous donnent une idée de l'évolution linguistique de la population déjà établie au pays, il faudrait, pour bien mesurer les chances d'avenir du français au Canada et au Québec, les compléter par des informations sur le profil linguistique des immigrants selon le lieu où ils s'établissent. Nous observerons aussi les changements qui se sont opérés à ce chapitre de 1968 à 1972.

	Aptitudes des immigrants à parler le français selon le lieu d'établissement		
	1968	1970	1972
Total Canada	10.%	8.%	7.1%
Québec	35.1%	30.7%	29.2%
Canada hors-Québec	4.%	3.7%	3.1%
Ontario	4.2%	3.8%	3.1%
Nouveau-Brunswick	13.8%	10.5%	15.2%

Dans l'ensemble du Canada, il arrive près de 10 fois plus d'immigrants pouvant parler anglais que d'immigrants pouvant parler français. Plus de la moitié des immigrants pouvant parler français peuvent aussi parler anglais. Les immigrants qui ne peuvent parler qu'anglais sont 20 fois plus nombreux que les immigrants qui ne peuvent parler que français. Ces derniers s'établissent presque tous au Québec, les bilingues (anglais-français) s'établissent surtout au Québec, en Ontario et au Nouveau-Brunswick. Cependant, même au Québec, les immigrants anglophones sont beaucoup plus nombreux que les immigrants francophones. Et nous verrons plus loin que les immigrants qui, à leur arrivée au Québec, ne parlent ni français ni anglais ont fortement tendance à s'intégrer plutôt à la minorité anglophone qu'à la majorité francophone. Il va sans dire que, dans le reste du Canada, il ne peut pas être question de décrire le phénomène en termes de tendance, l'intégration des immigrants à la majorité anglophone s'imposant comme une nécessité à plus ou moins long terme.

S'il peut être intéressant de mesurer l'im-

portance relative de la francophonie au Québec et dans les diverses régions du Canada, il n'est pas moins instructif de considérer l'importance relative du Québec et des diverses régions du Canada au sein de la francophonie canadienne.

	Aptitudes des immigrants à parler l'anglais selon le lieu d'établissement		
	1968	1970	1972
Total Canada	55%	64.8%	67.2%
Québec	40.8%	42.1%	54.7%
Canada hors-Québec	58.4%	67.%	69.3%
Ontario	53.9%	63.9%	66.%
Nouveau-Brunswick	80.8%	83.6%	89.2%

Notons au point de départ que la très grande majorité de ceux que selon le nationalisme canadien-français traditionnel, on pourrait appeler des "Canadiens-français" sont nés au Québec et y vivent. La notion de "canadien-français" a cependant toujours été floue et ambiguë. Elle désignait parfois les Canadiens d'origine française, parfois les Canadiens de langue maternelle française, parfois les Canadiens qui optent pour le français comme langue d'usage au foyer.

Voyons comment se répartissent, entre le Québec et les divers territoires canadiens, ces "Canadiens-français" dans les trois sens possibles du terme.

De l'origine ethnique (indice de la répartition du peuplement francophone dans le passé) jusqu'à la langue d'usage (qui indique les tendances de l'avenir), en passant par la langue maternelle, on voit qu'au sein de la francophonie canadienne l'importance relative du Québec croît sans cesse, celle du Nouveau-Brunswick se maintient et celle de tout le reste du Canada (y compris l'Ontario) décline constamment.

Au sein de la francophonie canadienne hors-Québec par contre, l'importance relative du Nouveau-Brunswick croît rapidement, l'importance relative de l'Ontario croît légèrement et l'importance relative du reste du Canada est en chute continue.

La proximité géographique du Québec semble protéger les francophones de l'Ontario et du Nouveau-Brunswick d'une érosion linguistique aussi forte que dans les autres pro-

Répartition géographique	D'origine française	De langue maternelle française	Ayant le français comme langue d'usage au foyer
Québec	77. %	84. %	87.8%
Ontario	11.9%	8.3%	6.4%
Nouveau-Brunswick	3.8%	3.8%	3.6%
Reste du Canada	7.3%	3.9%	2.2%
TOTAL	100. %	100. %	100. %

vinces.

Avant la fin du siècle, plus de 90% des francophones du Canada vivront au Québec et 90% du reste vivront au Nouveau-Brunswick et en Ontario.

Deux autres indices de l'importance relative du Québec dans la francophonie canadienne peuvent être considérés, à savoir la répartition en pourcentage des Canadiens pouvant s'exprimer en français et la répartition en pourcentage des unilingues français. Ces deux indices sont complémentaires, car s'il ne peut y avoir d'activités en français que s'il y a des individus pouvant parler français, il est clair d'autre part que ceux qui peuvent parler français ne sont vraiment contraints de le faire que lorsqu'ils sont en contact avec des unilingues français.

Répartition géographique	Pouvant s'exprimer en français	Unilingues français
Québec	78.7%	94.6%
Ontario	11.9%	2.4%
Nouveau-Brunswick	3.5%	2.6%
Reste du Canada	5.9%	0.4%
TOTAL	100. %	100. %

Il apparaît donc de façon éclatante que l'avenir du fait français au Canada et en Amérique du Nord dépend directement de l'avenir français du Québec.

Il faut que le Québec devienne aussi français (économiquement, politiquement et à tous les points de vue) que l'Ontario et la Colombie sont anglais. Voilà l'objectif stratégique numéro 1 auquel doivent se rallier tous ceux qui ont à coeur la vie française en Amérique du Nord.